



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040074

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 11505
N/REF : 6/04/2025 1H21 C:022730 I:09813
V/REF : Contrat N°011505 du 22/03/2019

SDC 'Sunny Side'
C/O REGIE LESCUYER & ASSOCIES
17, Quai Joseph Gillet
69004 LYON

IMMEUBLE : SUNNY SIDE
2-4, RUE GALILEE
14, RUE JEAN JAURES
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 01 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N14 -
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme I. JANDARD

ENTRETIEN DE LA POMPE DE RELEVAGE
ENTRETIEN DES 2 EXTRACTEURS DE PARKING
1 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Avril de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \quad)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat
ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/04/2025

Prix de base du contrat : 243,96

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2018 Valeur : 122,7
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040074

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de 2 extracteur(s) parking	1/AN	155,75	155,75
1,00	Entretien 1 pompe(s) de relevage	1/AN	122,11	122,11
TOTAL H.T.				277,86
T.V.A. a 10,00%				27,78
TOTAL T.T.C.En EURO				305,64

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.